

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PARTICULIERS

## 1. GÉNÉRALITÉS

**Le client** faisant appel aux services de Lorelei Hug-Folton, ci après appelée par son nom de plume «**Freaks**», SIRET n° 829 977 867 00011 , reconnaît être majeur et avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes (fournies avec devis & disponibles à la consultation sur le site web de l'artiste), ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle.

- **Freaks** fournit des services d'illustration, d'écriture, de consulting en auto-édition, et très occasionnellement de graphisme & de webdesign.
- **Freaks** se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et ce sans préavis. Ces modifications n'auront alors aucune incidence sur les commandes en cours.
- **Freaks** se réserve le droit de refuser la création, le développement, l'intégration et la mise en ligne de tout contenu raciste, diffamant, insultant, xénophobe ou oppressif d'une quelconque manière et, plus généralement, de toute donnée allant à l'encontre des lois en vigueur sur le territoire Français.

## 2. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DES 2 PARTIES

**Le client** et **Freaks** s'engagent à collaborer de manière efficace et active afin d'assurer la réalisation du contrat dans de bonnes conditions. Tout deux s'engagent à communiquer de manière bienveillante et efficace durant tout le processus de création.

### a. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

- **Le client** s'engage à rester joignable et à maintenir un numéro de téléphone, une adresse e-mail et / ou une adresse postale valides.
- Pour toute prestation, **le client** s'engage à fournir les contenus nécessaires à son projet dans leur intégralité et ceci avant le début des travaux. Ces contenus doivent être la propriété intellectuelle du client pour toute utilisation telle quelle dans le cadre de la réalisation du projet. Ils peuvent ne pas être sa propriété intellectuelle dans le cas de la création d'un moodboard ou d'une planche d'explication du projet. En cas de non respect du droit d'auteur relatif à ces contenus, **Freaks** se décharge de toute responsabilité.
- **Le client** ou ses représentants sont responsables des retours et validations des étapes de la production. Ils s'engagent donc à être impliqués et réactifs afin de permettre le bon déroulement du projet. Tout délai d'approbation trop long entraînera une révision de la date de livraison. **Freaks** ne sera en aucun cas tenue responsable de délais occasionnés par les processus de supervision et d'approbation du client. Si le client ne donne plus de nouvelles au bout d'un mois et ce après 2 relances par email de la part de Freaks, celle-ci considérera que le client ne souhaite plus terminer le projet. Freaks enverra alors une facture au client correspondant au prorata de l'avancement de la production. **Dans ce cas de figure tout remboursement est impossible.**

## b. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE : FREAKS

- **Freaks** garantit que ses créations sont juridiquement disponibles pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- **Freaks** s'engage à concevoir les créations conformément au devis accepté par le client en y apportant toute la qualité, le soin et le professionnalisme nécessaires.
- **Freaks** s'engage à informer de manière régulière **le Client** de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client, et à respecter au mieux le délai annoncé à la signature du contrat.
- Dans le cas de la livraison d'un original, **Freaks** s'engage à l'envoyer dans les meilleures conditions possibles afin de ne pas détériorer la production. Toutefois, **Freaks** se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration par la société d'expédition ou autre tiers.
- Une fois la prestation terminée et livrée au client, **Freaks** ne pourra être tenue pour responsable d'une perte de données intervenant sur le serveur du client ou sur tout autre support que l'ordinateur sur lequel le projet a été développé.
- Dans le cas d'une destruction de l'ordinateur de **Freaks** indépendante de sa volonté (virus agressif, incendie, intempéries, foudre, vol...), sa responsabilité dans la perte des données sera entièrement désengagée. Cette condition s'applique également pour les commandes d'objets physiques.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, **Freaks** s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents relatifs au Client, de quelque nature que ce soit, auxquels elle aurait pu avoir accès dans le cadre notamment du bon de commande, de l'exécution de la présente mission.

## 3. DEVIS

- La prestation de mise en œuvre comprend ce qui est explicitement listé dans le descriptif de l'œuvre. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas décrit dans ce même champ. Si, au cours de la création, **le client** souhaite ajouter des éléments au projet, un nouveau devis devra être établi en fonction des services supplémentaires souhaités. Ces services interviendront alors aux mêmes conditions que celles de la commande initiale.
- Le devis ou bon de commande est effectué gratuitement par **Freaks** et demeure valable durant trente (30) jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délais **Freaks** se réserve le droit de modifier le prix. Les prix convenus verbalement n'engagent **Freaks** que si ils sont été validés par un devis écrit ou par mail.
- Les tarifs s'entendent en euros. La TVA est non applicable selon l'article 293B des conditions générales des Impôts.
- Pour toute prestation, le devis sera envoyé au client en amont de toute réalisation ainsi que les CGV. Pour toute commande supérieure à 100€ TTC, **Freaks** demandera un acompte de 25% avant réalisation. Le reste à payer sera facturé et dû une fois le

crayonné, les bases et la structure du projet validés avec le client. Les retouches pourront faire l'objet de frais supplémentaires.

– **Freaks** se réserve le droit de refuser un contrat avec un client si une commande précédente a déjà donné lieu à un litige de paiement.

– Une fois validé par **le Client**, le devis a valeur de contrat et engage les deux parties.

## 4. RÉALISATION DES TRAVAUX

– Lors de la création de fichiers destinés à l'impression, **le client** est tenu de vérifier les textes, orthographes et tout autre élément constituant la mise en page au préalable afin d'éviter d'éventuelles corrections supplémentaires. Après la validation finale du fichier par le client, **Freaks** ne saurait être tenue responsable des éventuelles erreurs de texte, d'orthographe ou de tout autre élément constituant la mise en page ou le contenu du site internet du Client.

– La prestation de **Freaks** comprend la liste précise des travaux et éléments mentionnés dans le devis et approuvé par **le client** au début du contrat, toute modification ultérieure ou ajout apporté au devis de départ devra être approuvée par **Freaks** et fera l'objet d'une nouvelle facturation. Ces modifications pourront donner lieu à un délais de livraison supplémentaire. Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du **Client** ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, informatique...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. **Freaks ne peut être tenue responsable du non-respect des délais dans tous les cas de force majeure, tels que pannes informatiques et autres éléments qui ne sont pas directement de son fait.**

– Sauf mention contraire dans le devis et discussions préalable, les retours sur la première ébauche d'une illustration sont gratuites. Ces retours incluent toute modification de la composition de l'image, du charadesign des personnages, et de tout travail effectué lors du crayonné. Toute autre série de modifications additionnelle sera ensuite facturée au tarif de 30 euros de l'heure de travail. Le nombre d'heures pour ces nouvelles modifications fera l'objet d'un nouveau devis entre **Freaks** et son client.

– Le format de livraison de la prestation pour tout format papier est indiquée sur le devis. Sauf mention contraire, la livraison des fichiers sources de la commande (ex: .psd / .ai / .idd / .fla) ne fait pas partie de la prestation. La livraison du fichier source fera office d'une facturation ultérieure en cas de demande du client.

– Qualité de l'impression des documents fournis par **Freaks** : Les couleurs visibles sur votre écran ne sont pas contractuelles et peuvent être différentes de celles restituées sur les documents imprimés (il en est de même pour vos impressions sur une imprimante personnelle jet d'encre ou laser). L'impression se fait en mode CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) et la restitution des couleurs RVB (Rouge, Vert, Bleu) d'un écran, est différente des couleurs CMJN. Il incombe au client de fournir les images prêtes pour l'impression, à savoir en CMJN, haute résolution. Freaks se réserve le droit d'annuler une commande dont les fichiers fournis par le client ne présenteraient pas les critères requis pour une impression de qualité et ce sans ouvrir droit à une quelconque indemnité. Pour des raisons techniques liées aux contraintes de l'impression, le client accepte qu'il puisse y avoir des variations de teinte tout au long d'un tirage dans certains cas.

- **Le client** peut demander à **Freaks** de se charger de l'impression de la commande. **Freaks** se réserve alors le droit de choisir un prestataire selon ce qu'elle estime être la meilleure qualité possible pour son travail. Le tarif de l'impression sera ajouté au devis. **Aucune demande d'impression ne peut être effectuée après la signature du devis.**

## 5. FACTURE ET RÈGLEMENT DES RÉALISATIONS

- Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties figurant sur le devis, le paiement du solde s'effectue au plus tard au quinzième (15ème) jour suivant la date de facturation (C.com. art. L.441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). **Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retards exigibles sans rappels au taux de 10 % de la facture totale par semaine de retard ainsi qu'à une amende forfaitaire de 40€ (C.com article D441-5).**

- Toute prestation commencée sera due au prorata du travail déjà effectué. (50% du montant total après l'envoi du crayonné / 70 % du montant total après l'envoi du line / 90% du montant total après l'envoi du projet en couleur).

- **Le Client** devra régler la somme selon les spécifications prévues sur le devis, soit par virement paypal, soit par virement bancaire. Les coordonnées bancaires seront envoyées au client en même temps que le devis & les CGV. Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée à **Freaks** au plus tard dans les cinq (5) jours à compter sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par **le client** et la créance correspondante comme incontestable.

### a.FRAIS ANNEXES

- Les fournitures telles que : typographies, photographies (achats d'art, photographies ou illustrations issues de banques d'images), etc... éventuellement nécessaires à la réalisation du travail ne sont pas comprises dans le montant du devis et sont à la charge du client hors du devis de création.

- Aucun frais de port ne figurant pas sur le devis initial ne saurait être appliqué.

### b. ACOMPTE, REMBOURSEMENT ET RUPTURE DE CONTRAT

- Si **le client** souhaite annuler ou rompre le contrat du fait du client et sans que celui-ci soit en mesure de prouver une faute grave commise par **Freaks**, les sommes (acompte compris) ayant déjà été versées à **Freaks** ne pourront en aucun cas être récupérées et seront acquises pour **Freaks** comme règlement des travaux déjà fournis au client.

- Si **Freaks** souhaite annuler ou rompre le contrat de son propre fait et si les raisons de l'annulation ou de la rupture n'engagent pas le client (comportement illicite, défaut de paiement, non-transmission des contenus nécessaires à la réalisation du projet malgré relance...), **Freaks** s'engage à reverser au client l'intégralité des sommes perçues dans un délai de 60 jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

- L'ensemble des droits d'auteur reste la propriété exclusive et entière de **Freaks**, à l'exception des données fournies par **le client** et des arts achetés. Les fichiers et données sources créés et utilisés par **Freaks** ne sauraient dès lors être revendiqués

par **le client** sans une contribution financière. Toutes les œuvres originales restent la propriété de **Freaks**, de même que les projets refusés.

## 6. INCAPACITÉ DE TRAVAIL

– En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, **Freaks** se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par **le Client** le versement d'indemnités. Il est admis que **Freaks** se doit d'avertir **le Client** dès le premier jour ouvrable de son incapacité. **Par ailleurs, le Client reconnaît être en connaissance du handicap physique et mental de Freaks et s'engage à se montrer compréhensif quant aux potentielles difficultés que ce handicap peut engendrer vis à vis de son travail.**

## 7. LA FORCE MAJEURE

– Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

## 8. PROPRIÉTÉ

– La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de **Freaks** tant que les factures émises par **Freaks** ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de faits des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Freaks dans le cadre de la commande.

– Toute autre utilisation de la prestation en dehors de ce qui a été convenu dans le devis fera office d'un nouveau devis entre **Freaks** et son client ainsi que d'une nouvelle facturation.

## 9. PRINCIPE DE CESSATION

- **Sauf exception notable discutée au préalable avec le client et faisant l'objet d'une cessation de droit mentionnée sur le devis**, pour les commandes de particulier, aucune cession de droit n'est applicable. La prestation reste l'entière

propriété intellectuelle de **Freaks**. Le client ne dispose d'aucun droit de reproduction, ni d'aucun droit d'usage commercial ou de vente sur la production réalisée par **Freaks**.

- Le cas échéant, la cessation de droit est calculée au prorata des bénéfices estimées sur la vente du produit et mentionnée dans le devis. Cette mention inclut notamment la durée en temps et en espace (géographique ou virtuel) couverte par la cessation. Arrivée à terme cette cessation peut être renouvelée et fera l'objet d'une nouvelle facture.

## **10. DROIT DE PUBLICITÉ**

- **Freaks** se réserve le droit de mentionner sa création pour le client comme référence et de citer des extraits de textes ou images des travaux concernées, dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. **Cette mention peut être discutée.** Toutefois, si le client en fait la demande de façon courtoise, Freaks peut accepter de ne pas divulguer la commande avant une date précise (*ex : commande réalisée dans le cadre d'un cadeau d'anniversaire*)

## **11. LITIGES & RÉCLAMATIONS**

- En cas de litige, le client et Freaks s'engagent, avant toute saisie d'un organisme judiciaire ou administratif, à négocier un accord amiable avec l'autre partie. Si aucune solution n'est trouvée, l'un comme l'autre pourront alors saisir les autorités compétentes.

**La signature du devis vaut pour accord sans réserve de toutes les conditions citées ci-dessus.**